Image not found or type unknown

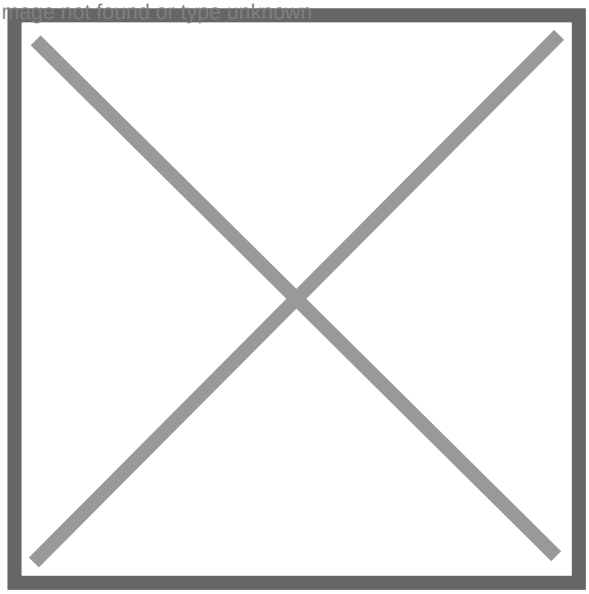

Pension alimentaire impayée

Par **schirier**, le **06/04/2009** à **08:41**

Bonjour,
Après 16 ans où j'ai élevé seule mes 4 enfants (âgés à l'époque de l'abandon de 6 ans 1/2, 3ans 1/2, 2ans 1/2 et 10 mois) sans la moindre aide financière de leur père (ce ne fut que temps et énergie perdu), j'ai pris le divorce à ma charge pour pouvoir (enfin) prétendre (je pensais qu'une décision de justice l'obligerait à payer) à une pension alimentaire pour mes enfants (qui maintenant sont étudiants et coûtent très chers mensuellement) mais je ne vois toujours rien venir malgrè l'aide des allocations familiales qui devait prendre en charge le dossier pour recouvrement.
Quels sont les recours que j'ai pour que mes enfants puissent avoir la pension qui leur est due sans, pour moi, engager des frais supplémentaires.

Par **Marion2**, le **06/04/2009** à **09:40**

Bonjour,
Dans la mesure où le montant d'une pension alimentaire a été fixé par le JAF, vus contactez avec votre jugement un huissier qui se chargera du recouvrement de ladite pension.
Les frais d'huissier ne sont pas à votre charge.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés